



Limite communale Parcelle et bâti cadastral

Règles relatives à l'ordonnancement, la construction et la mixité fonctionnelle

Zonage (limite et nom de zone)

Règle architecturale particulière (RA+n°) Faille imposée Périmètre concerné par un guide de recommandations Espace inconstructible Axe de flux Périmètre de démolition avant construction

Rennes Métropole

Implantation imposée Linéaire commercial simple Marge de recul résultant de l'art. L.111-6 Linéaire commercial renforcé ----- Marge de recul résultant de l'art. L.111-8 t t Périmètre à potentiel de mixité tertiaire

## Règles relatives aux espaces verts, à l'environnement et à l'énergie

Milieu Naturel d'Intérêt Ecologique (MNIE) Terrain cultivé à protéger Site naturel de compensation Espace boisé classé Zone humide du SAGE Vilaine Espace d'intérêt paysager Zone humide du SAGE Rance Frémur Plantation ou espace libre paysager

## Règles relatives au patrimoine

Monument historique du règlement graphique Périmètre d'application des Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) \* Patrimoine bâti d'intérêt local (1, 2 ou 3 étoiles) Zone inondable (hors PPRI) Ensemble urbain patrimonial: Secteur de risque PGRi (Plan de Gestion du Risque inondation) séquence urbaine Secteur de risques et de nuisances technologiques (dont les secteurs de niveau 1, 2 ou 3) Ensemble urbain patrimonial: composition urbaine ou architecturale

Secteurs de risques et de nuisances

Servitude d'établissement pénitentiaire

## Règles liées aux équipements, réseaux et servitudes

Principes de localisation de voies de circulations et autres ouvrages : Emplacement réservé Voie de circulation à conserver ou à créer Chemin piétons-cycles à conserver Servitudes de localisation pour voies, ouvrages publiques, installations d'intêret général ou espace vert : Équipement d'intérêt général à créer Espace vert à créer Voie à créer (voie secondaire, de desserte...) Espace public à créer Équipement d'intérêt général à créer Secteur de constructibilité limitée Espace vert à créer Axe du métro et secteur de nécessité de service public Espace public à créer Emplacement réservé pour programme de logement Terrain concerné par la servitude de localisation

La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

Modifications apportées par la présente procédure

Sources: ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), mars 2024; N ©DGFiP (cadastre), mars 2024; ©Rennes Métropole (SIG), fond de plan topographique général, mars 2024. Réalisation : ©Rennes Métropole (SPEU/UCUF), sept. 2024.

Logiciel SIG: ArcGis 10.3.1 Système de référence : RGF93 CC48 (IGNF : LAMBCC48 - EPSG : 3948)